

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 181/2022 PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE RUE DE LA CROIX SAINT-CLAUDE ET RUE DES SENTEURS

Mairie de LASSIGNY
18 place Saint-Crépin, BP 23, 60310 LASSIGNY
Tél. : 03 44 43 60 36
Fax : 03 44 43 34 76
Email : mairie@lassigny.fr
Site : www.lassigny.fr

Le Maire de la Commune de Lassigny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28,

Vu l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

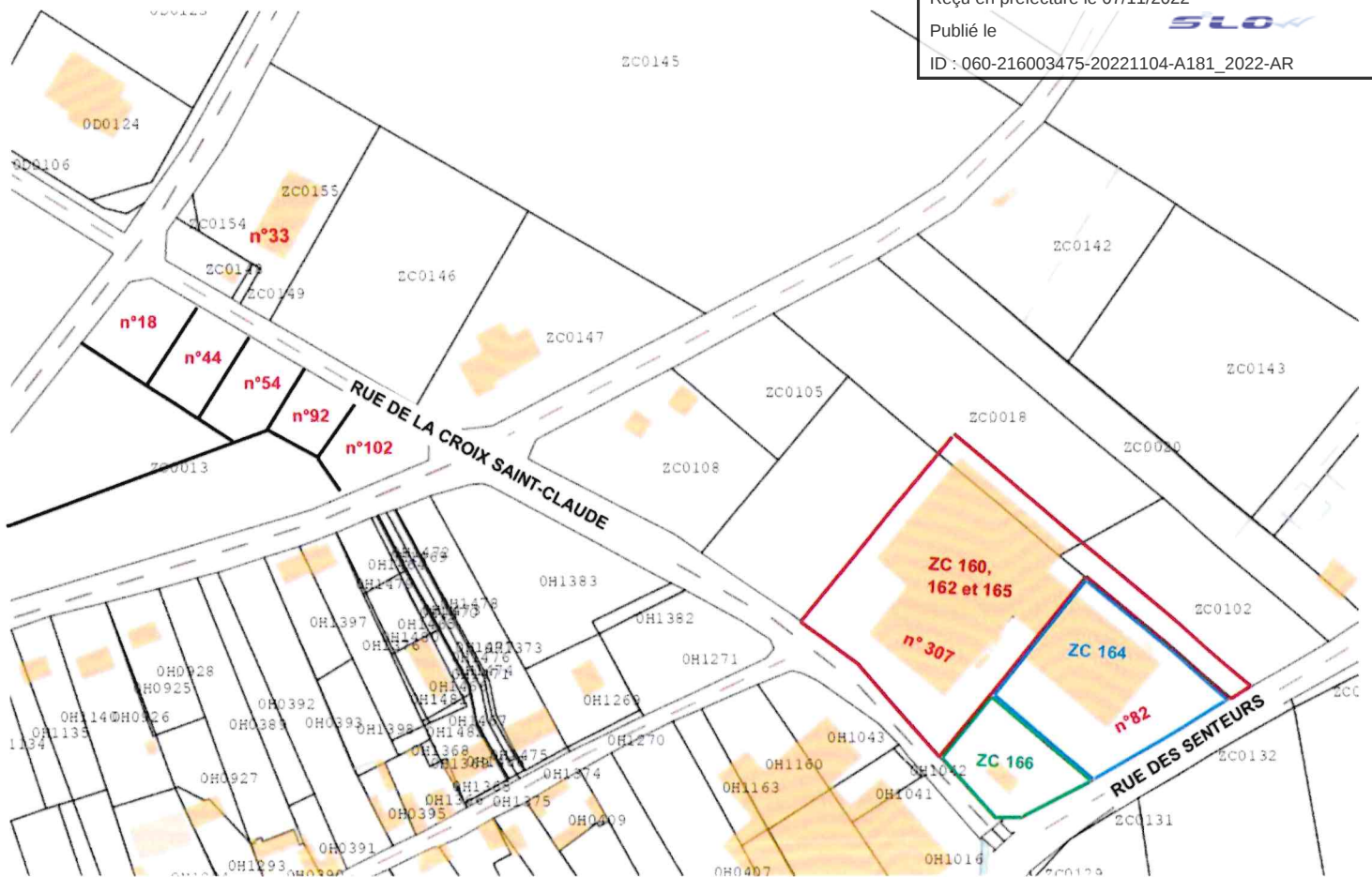
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est prescrit les numérotations suivantes (cf. plan ci-dessous) :

Adresse complète	N° parcelle cadastrale	Type d'occupation
307 rue de la Croix Saint-Claude	ZC 160, 162 et 165	Entreprise les Déménageurs Picards
82 rue des Senteurs	ZC 164	Entreprise DUBAT
33 rue de la Croix Saint-Claude	ZC 155	Entreprise Multimétal
18 rue de la Croix Saint-Claude	ZC 13 (lot 1)	Terrain à bâtir
44 rue de la Croix Saint-Claude	ZC 13 (lot 2)	Terrain à bâtir
54 rue de la Croix Saint-Claude	ZC 13 (lot 3)	Terrain à bâtir
92 rue de la Croix Saint-Claude	ZC 13 (lot 4)	Terrain à bâtir
102 rue de la Croix Saint-Claude	ZC 13 (lot 5)	Terrain à bâtir



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Préfecture de Beauvais,
- La DGFIP,
- La Poste,
- Le SDIS 60,
- La Gendarmerie de Lassigny.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à LASSIGNY, le **4 NOV. 2022**

Le Maire, Laurent MAROT

